

## Bretagne



N° 41

Mars 2018

# En Bretagne, des écarts de salaires femmes-hommes plus faibles pour les jeunes générations

**L**a Bretagne est la région de province ayant les plus faibles écarts entre les femmes et les hommes pour le taux d'emploi et le taux de chômage. En 2014, les Bretonnes sont ainsi presque aussi nombreuses que les Bretons à exercer un emploi. Par contre, les écarts de salaires entre femmes et hommes persistent, en Bretagne comme ailleurs. Ils sont toutefois moindres pour les jeunes générations.

Isabelle Baudequin et Magali Février, Insee

Parmi la population bretonne âgée de 15 à 64 ans en 2014, 62,5 % des femmes exercent un emploi (*figure 1*). Ce taux d'emploi féminin est plus élevé que la moyenne des régions de province (60,2 %) alors que celui des hommes, qui s'établit à 67,4 %, est dans la moyenne nationale. Comme dans toutes les régions, le taux d'emploi féminin est ainsi inférieur au taux d'emploi masculin. Île-de-France exceptée, c'est en Bretagne que l'on enregistre le plus faible écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes.

### Resserrement des taux d'emploi

Entre 1999 et 2014, cet écart s'est nettement réduit pour les 25-54 ans. En effet, pour cette classe d'âge, le taux d'emploi féminin a augmenté de 7 points (73,7 % à 80,7 %) alors que celui des hommes a baissé de 1,8 point.

Ce resserrement vaut pour tous les départements bretons, en premier lieu pour le Finistère, avec un rattrapage encore plus soutenu du taux d'emploi féminin et un ralentissement plus prononcé du taux d'emploi masculin.

Les taux d'emploi des hommes sont aussi supérieurs pour les autres classes d'âge : 5 points pour les jeunes de 15 à 24 ans, 2,9 pour les 55-64 ans.

Parmi les jeunes, près de 28 % des femmes sont en emploi et 33 % des hommes. Proches des taux d'emploi enregistrés pour la province, ces résultats se retrouvent dans chacun des quatre départements bretons.

Parmi les 55-64 ans, 40,2 % des femmes et 43,1 % des hommes exercent un emploi. La Bretagne reste ainsi une des régions où les taux d'emploi féminin et masculin des seniors sont parmi les moins élevés. Cependant, les taux d'emploi des 55-64 ans ont augmenté ces dernières années, en lien avec les hausses progressives depuis 2011 de l'âge légal de départ en retraite.

### Moins d'écart entre les taux de chômage féminin et masculin

Les situations de chômage concernent davantage les femmes que les hommes. Avec un écart d'un point en 2014, la Bretagne se positionne, là aussi, comme la région ayant le plus faible différentiel, Île-de-France exceptée. Ce constat est assez homogène sur l'ensemble de la région : les quatre départements bretons se situent dans la première moitié des départements de province, avec des écarts de taux de chômage entre femmes et hommes inférieurs à 1,5 point.

1

### Les femmes sont presque aussi nombreuses à travailler que les hommes, mais les écarts de salaires persistent

Comparaison femmes-hommes des taux d'emploi et des salaires nets

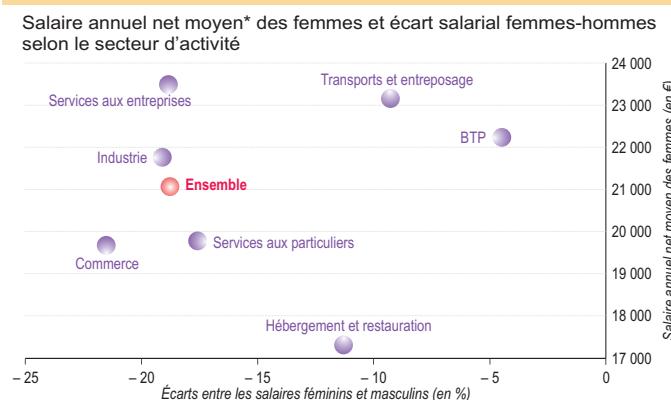
	Taux d'emploi en 2014		Salaire annuel net moyen en 2015*			
	Femmes (en %)	Écart femmes -hommes (en points)	Femmes (en €)	Écart femmes-hommes observé (en %)		
				Ensemble	dont moins de 25 ans	dont 25 à 34 ans
Côtes-d'Armor	62,3	-4,9	20 397	-17,9	-5,0	-12,5
Finistère	61,2	-4,5	20 739	-18,5	-4,7	-11,5
Ille-et-Vilaine	64,3	-4,9	21 919	-19,5	-8,0	-12,6
Morbihan	61,5	-5,3	20 595	-18,2	-8,9	-11,8
<b>Bretagne</b>	<b>62,5</b>	<b>-4,9</b>	<b>21 066</b>	<b>-18,7</b>	<b>-6,9</b>	<b>-12,1</b>
France de province	60,2	-6,9	21 790	-19,3	-7,3	-12,1
France Métropolitaine	61,0	-6,7	23 853	-18,7	-6,8	-10,4

Lecture : 62,5 % des femmes bretonnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi, soit 4,9 points de moins que les hommes. Leur salaire net moyen est de 21 066 euros soit 18,7 % de moins que celui des hommes.

\* Salaire en équivalent temps plein permettant de raisonner à temps de travail égal.

Source : Insee, recensement de la population 2014, DADS 2015.

## 2 Le BTP apparaît comme le secteur le moins inégalitaire



\* Salaire en équivalent temps plein permettant de raisonner à temps de travail égal.

Source : Insee, DADS 2015.

Ce différentiel s'est de plus réduit. À titre d'illustration, en 1990, l'écart du taux de chômage entre les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans avoisinait les 6 points. Jusqu'en 2006, le taux de chômage a baissé pour les femmes tandis qu'il restait stable pour les hommes. Depuis, celui des femmes a certes légèrement augmenté mais moins rapidement que celui des hommes. En effet, la crise de 2008 a particulièrement concerné les emplois industriels majoritairement occupés par les hommes.

### Des salaires féminins toujours inférieurs

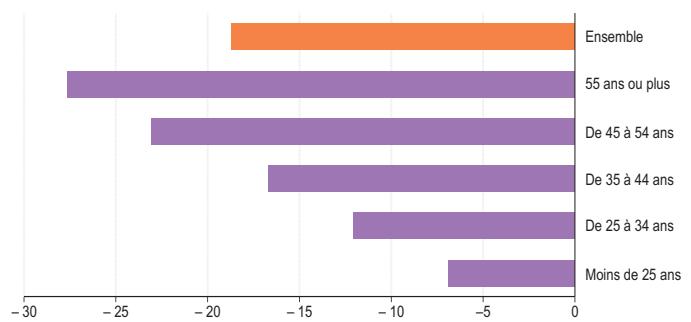
Alors que les inégalités salariales entre femmes et hommes persistent, elles se réduisent toutefois depuis la fin des années 2000. Ainsi, l'écart de salaire annuel net moyen entre les Bretonnes et les Bretons s'est légèrement atténué, passant de 24,4 % en 2009 à 21,1 % en 2015.

Une partie de cet écart s'explique par le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel. En raisonnant alors à temps de travail égal, le différentiel se réduit mais reste conséquent (18,7 %). Cet écart est plus faible en Bretagne qu'au niveau national, Île-de-France exceptée. En effet, les salaires des Bretons sont inférieurs à la moyenne des régions alors que ceux des Bretonnes se situent dans la moyenne nationale.

Les écarts de salaire entre femmes et hommes ne se réduisent pas à des différences de temps de travail. Elles résultent de multiples facteurs, dont une partie seulement peut être quantifiée. Par exemple, les femmes sont davantage présentes dans des secteurs d'activités peu rémunératrices. Elles représentent 53 % des salariés dans l'hébergement-restauration, 68 % dans les services aux particuliers et 48 % dans le commerce. Dans chacun de ces secteurs les salaires des femmes sont inférieurs à 20 000 euros par an (figure 2). Paradoxalement, les écarts de salaire entre les sexes sont les plus faibles dans le BTP, le secteur le moins féminisé. En effet, les femmes y exercent plus fréquemment des emplois d'encadrement.

## 3 Un moindre écart de salaire chez les plus jeunes

Écart de salaire\* femmes-hommes selon la tranche d'âge (en %)



\* Salaire en équivalent temps plein permettant de raisonner à temps de travail égal.

Source : Insee, DADS 2015.

Par ailleurs, quelle que soit la profession, les femmes perçoivent un salaire net inférieur à celui des hommes de 10 % à 22 %. L'écart le plus élevé concerne les cadres, catégorie socioprofessionnelle (CSP) où les femmes sont sous représentées.

Enfin, les inégalités de salaire entre femmes et hommes sont plus importantes dans les tranches d'âges les plus élevées (figure 3). L'écart atteint 28 % pour les plus de 54 ans comparé à 7 % pour les moins de 25 ans. S'il y a peu de différences en termes de CSP entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, il en est tout autrement parmi les personnes âgées de plus de 54 ans. Ainsi, par exemple, la part des cadres est presque aussi élevée chez les femmes que chez les hommes de moins de 25 ans. A contrario, la proportion de femmes cadres est deux fois moindre dans la génération la plus âgée. Plus généralement, le mouvement de poursuite d'études dans le supérieur depuis 30 ans a davantage profité aux femmes qu'aux hommes. Mesurées à temps de travail égal, les différences de salaires liées aux secteurs d'activité, aux qualifications ou aux âges expliqueraient environ un tiers du différentiel de salaires entre femmes et hommes. Sans que l'on puisse en mesurer les effets, l'expérience professionnelle, des différences d'ancienneté sur le poste de travail et la fréquence des promotions accordées figurent parmi les pistes d'explication des écarts persistants de salaires. ■

## Sources et définitions

**Taux d'emploi d'une classe d'âge :** rapport de la part de personnes de cette classe d'âge qui se déclare en emploi à l'ensemble de la population de cette classe d'âge.

**Taux de chômage au sens du recensement de la population :** proportion de personnes se déclarant au chômage dans l'ensemble des actifs.

**Les salaires** sont issus des Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Ils sont calculés sur l'ensemble des salaires perçus en 2015 par tous les salariés âgés de 15 ans ou plus, hors particuliers employeurs. La méthode mise en œuvre pour expliquer les écarts de salaires est la décomposition de Oaxaca-Blinder. Les différences de structure entre les deux populations en emploi sont estimées à partir des caractéristiques des salariés (âge, CSP, type de contrat de travail, temps de travail,...) et les caractéristiques des employeurs (secteur d'activité, taille de l'établissement,...). Dans la modélisation, raisonner en équivalent temps plein permet de neutraliser les effets du temps et de la durée du travail.

Insee Bretagne  
36, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :  
Eric Lesage

Rédacteur en chef :  
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :  
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013  
© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Les femmes dans la vie politique bretonne : présentes dans les assemblées locales, minoritaires aux postes à responsabilité / Muriel Cazenave et Carole Helleux ; Insee. - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 33 (2017, octobre). - 2 p.
- Les femmes en Bretagne : des salaires toujours inférieurs malgré une meilleure réussite scolaire / Valérie Molina ; Insee. - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 29 (2017, mars). - 2 p.
- Droit, communication, médecine, banque-assurance : des métiers qualifiés qui se féminisent / Fatima Le Strat et Valérie Molina ; Insee - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 35 (2016, mars). - 4 p.
- Un tiers des actifs bretons en emploi apparaissent comme surqualifiés / Valérie Molina ; Insee. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 60 (2017, septembre). - 4 p.

